



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Charleville-Mézières, le 9 février 2021

POINT DE SITUATION N° 246

Mesures de lutte contre le coronavirus

Jean-Sébastien LAMONTAGNE, Préfet des Ardennes, vous informe des mesures et informations actualisées (*en bleu les nouveautés par rapport au point de situation précédent).

Bilan épidémiologique dans les Ardennes – COVID-19

Point de situation au 9 février 2021 :

Cas confirmés COVID : 16141 (+57)
Personnes hospitalisées en service de réanimation : 11 (+1)
Personnes hospitalisées en service de médecine infectieuse : 33 (-)
Personnes hospitalisées en soins de suite et de réadaptation : 60 (-)
277 décès à l'hôpital (+3)
136 décès en EHPAD (-)
776 retours à domicile (+1)

Compte-tenu du nombre croissant des clusters, ces derniers sont présentés dorénavant par type de structures et ne font plus apparaître les clusters familiaux.

Aide sociale à l'enfance : 0
Autre : 3
Crèche : 1
Etablissements médico-sociaux (EMS) de personnes handicapées : 4
Etablissement médicalisé pour personnes âgées : 10
Etablissement non médicalisé pour personnes âgées : 1
Etablissement pénitentiaire : 0
Etablissement sanitaire : 8
Etablissement social d'hébergement et d'insertion : 0
Événement public ou privé (rassemblements temporaires de personnes) : 3
Milieu professionnel (entreprise) : 18
Milieu scolaire et universitaire : 4
Secteur aide à domicile : 4
Communautés particulières (personnes vulnérables, gens du voyage, migrants...) : 1

Indicateurs COVID-19 dans les Ardennes

Taux d'incidence (1) : 186 (181,1 au 8 février)

Taux de positivité (2) : 5,9 % (5,8% au 8 février)

(1) Le taux d'incidence pour 100 000 habitants sur 7 jours glissants correspond au nombre total de nouveaux cas dans l'intervalle de temps [J-9 ; J-3] pour 100 000 habitants.

L'indicateur est vert si <10, orange si compris entre 10 et 50, rouge >50.

(2) Le taux de positivité sur 7 jours glissants correspond à la part de tests positifs obtenus sur le nombre total de tests réalisés.

L'indicateur est vert si <5 %, orange si compris entre 5 et 10 %, rouge >10 %.

Par décret du 15 janvier 2021 portant modification des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le couvre-feu à partir de 18h a été étendu à l'ensemble du territoire métropolitain à partir du 16 janvier 2021.

Le décret n° 2020-1582 du 14 décembre 2020 a organisé la sortie du confinement et le passage en régime de couvre-feu (modification du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire).

Par ailleurs, le préfet des Ardennes a signé le 30 octobre dernier un arrêté précisant un certain nombre de mesures complémentaires, relatives en particulier à l'obligation du port du masque. Cet arrêté reste applicable.

Enfin, le préfet des Ardennes a signé le 1^{er} janvier 2021 un arrêté fixant le couvre-feu à 18h à compter du 2 janvier 2021.

Le tableau des mesures applicables a été mis à jour à la suite du décret du 30 janvier 2021, relatif notamment aux commerces et aux déplacements hors ou à l'entrée du territoire national.

Point sur la vaccination dans le département des Ardennes

Centres de vaccination :

A ce jour, 10 centres de vaccination ont ouvert :

Centres fixes : CH Charleville-Mézières, centres de Fumay, Rethel, Sedan et Vouziers

COSEC de Villers Semeuse, salle des fêtes de Vrigne-aux-Bois

Micro-centre – Maison de santé : Mouzon, Signy-le-Petit

Micro-centre – autres : Mairie de Buzancy

Cette semaine, 5 nouveaux « micro-centres » ouvriront leur porte :

Micro-centre – Maison de santé : Rocroi et Signy l'Abbaye

Micro centre – autres : Aubrives, Bogny-sur-Meuse et Givet

Au 9 février : 10240 injections depuis le début de la campagne dont une partie de 2^{ème} injection (tous publics confondus).